



## **Sous le Haut patronage du ministre de la Défense**

## **« Prix de la reconversion des militaires » Edition 2015**

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les collaborateurs de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Association des entreprises partenaires de la Défense  
6, rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris

## Préambule

En plus de nombreuses autres activités, la commission « Reconversion, accompagnement dans l'emploi et emploi des conjoints » de l'Association des entreprises partenaires de la Défense est à l'origine de la création du « Prix de la reconversion des militaires ». Ce prix a pour but de récompenser chaque année un projet de création ou de reprise d'entreprise, y compris au titre du congé de création ou reprise d'entreprise, par un personnel militaire en situation d'activité, inscrit ou non dans un parcours reconversion, devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix.

L'idée est ainsi d'agir à plusieurs niveaux :

- Contribuer à la diffusion de la notion de « reconversion » au sein de la Défense.
- Permettre aux militaires désireux de créer ou de reprendre une entreprise de réfléchir à leur projet en s'appuyant sur un dossier de travail complet.
- Fournir aux deux lauréats du prix des prestations utiles (et non une simple aide financière) dans le cadre de leur projet de reconversion.
- Mieux faire connaître au monde de l'entreprise, notamment des PME, le sujet de la reconversion au sens large.
- Donner aux lauréats un véritable label, notamment vis-à-vis des organismes financiers pouvant contribuer à leur projet.

Bonne participation à tous !

Pascaline Abdini  
Présidente de la commission

« Reconversion, accompagnement dans l'emploi et emploi des conjoints »

### **Les lauréats du « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2014**

#### **Sandrine Ribes - Magasin « Ambiance et Styles » à Bordeaux**

Après 18 ans comme sous-officier au sein de l'armée de l'Air, Sandrine Ribes a décidé de prendre un nouveau départ professionnel. Elle a obtenu un congé de création et de reprise d'entreprise (CCRE) pour ouvrir un magasin « Ambiance et Styles » à Bordeaux magasin qui joue sur la gourmandise, point faible de beaucoup de personnes...

[ambianceetstyles.bdx@free.fr](mailto:ambianceetstyles.bdx@free.fr)   [www.ambianceetstyles.com](http://www.ambianceetstyles.com)

#### **Arnaud Tiennot - société Nautee à Rochefort sur Mer (Charente - Maritime)**

Sous-officier dans l'armée de l'Air Arnaud Tiennot a obtenu un congé de création et de reprise d'entreprise (CCRE) pour créer la société Nautee à Rochefort sur Mer, société spécialisée dans la vente en ligne et en magasin de produits nautiques et des loisirs connexes.

[contact@nautee.fr](mailto:contact@nautee.fr)   [www.nautee.fr](http://www.nautee.fr)

Les lauréats sur le site Internet du ministère de la Défense [LIEN](#)

## **REGLEMENT DU**

# **<< PRIX DE LA RECONVERSION DES MILITAIRES >> Edition 2015**

Le « Prix de la reconversion des militaires » est organisé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense en liaison avec Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.

Ce prix a pour objectif de récompenser un projet de création ou de reprise d'entreprise par un personnel militaire en situation d'activité inscrit ou non dans un parcours reconversion devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix.

Le prix sera remis à Paris par le ministre de la Défense, ou son représentant, normalement à la fin de l'année 2015.

### **Article 1 : Conditions de recevabilité des dossiers**

#### **1) Les candidats**

Peuvent concourir :

Les militaires d'active ou sous contrat, français ou servant à titre étranger (Légion étrangère) engagés ou non dans un processus de reconversion, y compris au titre du congé de création ou reprise d'entreprise, et devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix. Sont éligibles les militaires ayant déjà concouru sous réserve d'être encore en activité de service (ex : CCRE...).

#### **2) Les projets :**

Seront étudiés les projets répondant aux critères suivants :

- Respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- Porter sur une activité relevant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés, à la chambre des métiers, à l'URSSAF ou sous le statut d'auto-entrepreneur.

### **Article 2 : Critères de sélection des dossiers :**

Seront retenus les projets répondant aux critères suivants :

- Cohérence économique et financière du projet, en fonction de critères techniques, financiers et commerciaux définis dans le dossier de candidature.
- Qualité du produit, du « process » ou du service.
- Motivations quant à la création/reprise d'entreprise.
- Potentiel d'activité.

### **Article 3 : Modalités de retrait et de dépôt des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature est disponible au format pdf sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

La date limite d'envoi des dossiers complets (dossier + lettre de motivation + CV) sous forme électronique est fixée au **30 septembre 2015**. Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être pris en considération.

Les dossiers ne peuvent être pris en compte que s'ils sont expédiés complets et uniquement sous forme électronique à l'adresse suivante :

[p.abdini@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:p.abdini@entreprisespartenairesdeladefense.fr)

en mettant en copie :

[p.lavauzelle@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:p.lavauzelle@entreprisespartenairesdeladefense.fr)

Si votre fichier est très volumineux, il est possible de passer par le site WeTransfer :

[www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com)

### **Article 4 : Jury et sélection**

Une présélection des dossiers de candidature sera effectuée par le président de l'Association des entreprises partenaires de la Défense et le président de la commission « Reconversion, accompagnement dans l'emploi et emploi des conjoints » de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Cette présélection pourra être effectuée si nécessaire avec la coopération technique de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.

Les dossiers présélectionnés seront ensuite étudiés par un jury comprenant :

- Le président de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.
- Le président de la commission « Reconversion, accompagnement dans l'emploi et emploi des conjoints » de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.
- Le directeur de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.
- Le chef du Bureau de l'accès à l'emploi en entreprise de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.
- Le chef de la Mission Retour à la Vie Civile des Officiers Généraux (MIRVOG).
- 4 à 8 membres supplémentaires – dont 2 parlementaires - choisis pour leur expertise par le Bureau de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Les membres du jury s'engagent à respecter une totale confidentialité sur les éléments contenus dans les dossiers de candidatures qu'ils seront amenés à étudier.

Le jury est indépendant et souverain. Après examen des candidatures, il se réserve le droit de n'attribuer aucun ou qu'une partie des prix, s'il estime que les projets ne répondent pas suffisamment aux critères définis dans l'article 2 du présent règlement.

L'évaluation de chaque dossier sera réalisée en fonction des critères énumérés dans l'article 2. Ceux-ci permettront d'évaluer la qualité des projets présentés, au niveau de leur cohérence, de leur clarté, de leur sérieux et de leur précision.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Association est prépondérante. En cas de force majeure, les membres du jury pourront se faire représenter par une personne compétente. Le président de la commission « Reconversion, accompagnement dans l'emploi et emploi des conjoints » assure le secrétariat général du prix.

### **Article 5 : Les prix**

Les prix remis aux nominés sont composés d'une couverture médiatique et de produits et/ou prestations offerts par les sponsors et destinés à être une aide pratique dans le cadre de la création ou de la reprise d'une entreprise.

Le créateur/repreneur ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie financière des éléments constituant le prix.

Les prix offerts au créateur/repreneur devront être affectés uniquement au projet présenté. A cet effet, le lauréat signera un engagement sur l'honneur de la bonne utilisation du bien ou de la prestation de service.

### **Article 6 : Remise des prix**

Les résultats sont tenus confidentiels jusqu'à la manifestation de remise des prix. Aucune information ne sera communiquée aux candidats présélectionnés.

### **Article 7 : Engagement des candidats**

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînant l'annulation du dossier de candidature. Tout dossier incomplet ou portant des indications fausses sera considéré comme nul.

Sauf cas de force majeure, en participant, le candidat s'engage à être présent le jour de la remise des prix.

En accord avec les sponsors, les prix proposés devront être utilisés par les lauréats pour la réalisation de leur projet avant le 31 décembre de l'année qui suit la remise du prix.

Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur grade, nom, prénom, image ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence, dans le cadre de tout message, communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, y compris électronique, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit la remise du prix, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

### **Article 8 : Frais de participation**

Le droit d'accès au concours est gratuit. Les frais afférents à la présentation de la candidature (constitution du dossier, présence lors de la cérémonie de remise...) sont à la charge des candidats lauréats. Aucun remboursement ne sera effectué.

### **Article 9 : Responsabilité des organisateurs**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit. Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils se réservent également toute faculté d'interprétation du présent règlement et de solutions aux litiges éventuels.

Les coordonnées de tous les candidats seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, ou toute autre loi qui lui serait substituée. Chaque candidat a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, d'une quelconque manière, par la qualité des prestations réalisées ou des produits fournis par les entreprises sponsors.

#### **Article 10 : Divers**

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Les éléments envoyés par les candidats ne sont pas retournés.

La marque « Prix annuel de la reconversion des militaires » est déposée auprès de l'INPI par l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Le présent règlement s'applique de plein droit à tout candidat.

## **PRIX DE LA RECONVERSION DES MILITAIRES 2015**

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Pour que votre dossier puisse être pris en compte, celui-ci doit être impérativement accompagné d'une lettre de motivation présentant votre projet d'une manière détaillée et d'un CV complet adapté au monde civil, le tout au format pdf. Il est éventuellement possible d'y joindre dans le même envoi des documents supplémentaires (plaquette, présentation sous ppt...) au format pdf.

#### **Le candidat**

Prénom et nom :

Date de naissance :

Grade, armée/service :

Identifiant Défense :

Date de radiation des contrôles :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Tél. Fixe :

Mobil :

E-mail :

**Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié d'une aide à la reconversion ?**

Oui

Non

**Suivez-vous ou avez-vous suivi une prestation « PACRE » (Prestation d'aide à la création ou reprise d'entreprise) ?**

Oui

Non

**Avez-vous pris ou souhaitez-vous prendre un congé de création ou reprise d'entreprise (CCRE) ?**

Oui

Non

## L'entreprise / Le projet

**Dénomination de l'entreprise (existante ou à venir) :**

Siège social de l'entreprise

Tél :

Fax :

Mobil :

Site internet

E.mail

**Secteur principal d'activité :**

autre (précisez) :

**Description précise du projet (ou de l'activité concrétisant votre idée)**

Caractéristiques techniques, performances, à quel(s) besoin(s) répond-il ?  
(Il est possible de joindre des documents à part au format pdf)

**Date de l'immatriculation** (effective ou projetée) :



**Structure juridique :**

Autre :

**Quelles motivations vous incitent à créer ou reprendre une entreprise ?**

**Depuis combien temps avez-vous ce projet en tête ?**

**Quelle serait l'utilité de ce prix pour votre future activité ?**

## Votre marché

**Où se situe votre marché ?**

**Est-il local, national, international ?**

**Quel est le potentiel de votre marché (en €) ?**

**Quel est votre objectif de part de marché ou de chiffre d'affaires ?**

**Année N :**

**Année N + 1 :**

**Année N + 2 :**

**Quels sont selon vous les facteurs clés de succès sur ce marché ?**

**Dans le cadre de votre projet, existe-t-il des normes ou réglementations obligatoires qui pourraient être une contrainte ?**

**Quelle est la clientèle que vous ciblez ?**

**Qui sont vos concurrents ?**

**Quels sont vos avantages concurrentiels par rapport à cet environnement ?  
Pendant combien de temps pensez-vous maintenir votre avantage concurrentiel ?**

**Quelle est l'originalité de votre projet ?**

**Qu'est-ce qui le démarque de vos concurrents ?**

## **Stratégie commerciale et communication**

**Comment allez-vous vous faire connaître auprès de vos clients ?  
Quels moyens utiliserez-vous pour communiquer ? (Joindre éventuellement vos  
maquettes, projets... au format pdf)**

**Quelle est votre stratégie de développement commercial pour les trois  
premières années ?**

**Avez-vous suivi une formation aux techniques de vente ? Si oui laquelle ?**

## Les moyens financiers

Si vous n'avez pas encore réalisé de prévisionnel financier, nous vous proposons une trame de plan de financement pour une création/reprise d'entreprise ainsi qu'une trame de compte de résultat.

### Plan de financement :

<b>BESOINS</b>	Montant	<b>RESSOURCES</b>	Montant
Frais d'établissement		Capital ou apports personnels	
Investissement HT : Acquisition ou construction immobilière		Comptes courants d'associés bloqués*	
Achat d'un droit au bail, pas de porte, fond de commerce		Prime ou subvention	
Aménagements et installations		Emprunts à moyen ou long terme	
Autres			
Besoin en fonds de roulement		Capacité d'autofinancement	
<b>Total des Besoins</b>		<b>Total des Ressources</b>	

\* ne concerne pas l'entreprise individuelle

**Compte de résultat prévisionnel :**

<b>CHARGES</b>	Montant	<b>PRODUITS</b>	Montant
<p><b>Achats :</b>  Matières premières  Marchandises  Fournitures diverses</p> <p><b>Charges externes :</b>  Sous-traitance  Loyer  Charges locatives  Entretien, réparation  Fournitures d'entretien  Fournitures non stockées  (eau, électricité, gaz)  Assurance (local, véhicule)  Frais de formation  Documentation  Honoraires  Publicité  Transports  Crédit-bail leasing  Déplacements, missions  Frais postaux, téléphone</p> <p><b>Impôts et taxes</b></p> <p><b>Charges de personnel :</b>  Rémunération des salariés  Charges sociales des  salariés  Prélèvement de l'exploitant</p> <p><b>Charges sociales de  l'exploitant</b></p> <p><b>Charges financières</b>  Intérêts et emprunts</p>		<p><b>Chiffre d'affaires :</b></p> <p>Vente de produits finis,   marchandises</p> <p>Prestations de service</p> <p>Commissions</p> <p>Ristournes</p>	
<b>Capacité d'autofinancement</b>			
Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices (cas des sociétés) <p><b>Total des charges</b></p> <p><b>Résultat (bénéfice)</b></p>		<p><b>Total des produits</b></p> <p><b>Résultat (déficit)</b></p>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Avez-vous sollicité l'appui de professionnels du monde civil ou du ministère de la Défense pour le montage de votre projet ?  
Si oui, merci de les identifier**

**Concernant l'approche commerciale (étude de marché....) :**

**Concernant l'approche financière :**

**Concernant l'approche juridique :**

**Autres :**

## **Attestation sur l'honneur du candidat**

Je soussigné(e) M :

demeurant :

souhaite participer au « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2015 organisé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense en liaison avec Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du prix, et déclare l'accepter dans son intégralité.

J'ai bien noté notamment que les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur grade, prénom, nom, image (photo...) ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence, dans le cadre de tout message, communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, y compris électronique, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit la remise du prix, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

Les informations que j'indique dans ce dossier et dans les documents éventuellement joints sont exactes et conformes à la réalité. J'autorise le jury à procéder à toutes les vérifications utiles à l'examen de mon dossier.

En participant à ce prix je m'engage, sauf cas de force majeure, à être présent ou à me faire représenter lors de la cérémonie de sa remise qui se déroulera à Paris normalement à la fin de l'année 2015.

Dans le cas où mon dossier ne serait pas retenu parmi les lauréats, je m'engage à ne demander aucune contrepartie à l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

L'envoi de ce document par courrier électronique vaut « bon pour accord ».

Vous recevrez un courrier électronique de confirmation de la bonne réception de votre dossier de participation.



L'accès à l'emploi civil est un axe majeur de la politique des ressources humaines du ministère de la Défense. Dans un souci de performance opérationnelle, le personnel militaire poursuit des carrières courtes au sein des armées. Plusieurs milliers d'hommes et de femmes, formés à un métier - plus de 400 métiers représentés - quittent chaque année le service actif pour poursuivre leur parcours professionnel en entreprise ou dans les fonctions publiques.

### **Défense Mobilité : une structure unique**

Depuis 2009, Défense Mobilité, service unique à compétence nationale rattaché au Directeur des Ressources Humaines du ministère de la Défense, a pour mission d'accompagner le personnel militaire et civil de la Défense, ainsi que leurs conjoints et ceux de la gendarmerie nationale, dans leur transition professionnelle.

Ces candidats bénéficient d'un processus d'accompagnement individuel et personnalisé, autour de 4 axes (information, orientation, formation et placement) afin de faciliter la poursuite de leur carrière dans le civil. L'aide est proposée en toute équité, quels que soient le statut et l'armée d'appartenance des candidats.

### **Un réseau de proximité efficace**

L'agence s'appuie sur un réseau de proximité avec ses pôles régionaux et antennes locales, composés de professionnels de la reconversion répartis sur tout le territoire, disposant d'une excellente connaissance des spécificités des candidats et des besoins de compétences des employeurs. Les entreprises ou les institutions souhaitant recruter, peuvent ainsi, avoir accès à des profils ciblés, par un point d'entrée unique et un seul interlocuteur par zone géographique. Ils peuvent également transmettre leurs offres d'emploi à la cellule nationale de gestion des offres d'emploi depuis sur le site [Defense-Mobilite.fr](http://Defense-Mobilite.fr)

Défense Mobilité s'est imposée comme partenaire RH majeur des acteurs économiques au travers d'une politique volontariste de partenariats aux niveaux local et national. L'agence collabore déjà avec plus d'une cinquantaine de grandes entreprises, dix fédérations professionnelles et des milliers de PME qui recrutent régulièrement d'anciens militaires ou leurs conjoints dans des domaines d'activité variés (assurance, banque, transports...).

### **Des résultats probants**

Afin de garantir aux bénéficiaires les meilleures prestations, Défense Mobilité s'est d'ores et déjà engagée dans une démarche active d'offre d'un service de qualité aux militaires et à leurs conjoints, afin que la transition professionnelle ne soit plus une étape redoutée, mais la promesse pour chacun d'entre eux de s'épanouir dans le métier de leur choix.

En 2013, 68 % des candidats inscrits à Défense Mobilité ont retrouvé un emploi, que ce soit dans le secteur privé ou dans les fonctions publiques.

### **Communication**

Un site Internet : [www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr)

Une plateforme de partage et d'échange d'information sur Viadeo : [www.viadeo.fr](http://www.viadeo.fr)

Un numéro vert :



La Mission Retour à la Vie civile des Officiers Généraux (MIRVOG) a pour objectif de faciliter et d'accompagner la démarche des officiers généraux dans le cadre de leur transition professionnelle, du milieu militaire vers le monde de l'emploi civil.

La MIRVOG joue le rôle d'interface active entre les officiers placés en 2<sup>ème</sup> section et le monde du travail (entreprises, associations, administrations et cabinets de recrutement). Elle est à la fois un point de contact en termes d'écoute, de conseil et de pré-orientation, d'animation de l'outplacement et un point d'entrée privilégié pour promouvoir et recueillir les propositions d'emploi.

Le parcours MIRVOG s'apparente à un parcours d'outplacement réalisé par les cabinets civils accompagnant les cadres supérieurs ou les cadres dirigeants dans leur mobilité externe à l'entreprise.

Ce parcours s'articule autour de 4 phases :

1. information, sensibilisation et réflexion (démarche d'accès à l'emploi, spécificités du marché) ;
2. détermination du projet professionnel et orientation ;
3. aide dans le choix et l'élaboration du projet professionnel ;
4. accompagnement dans la recherche d'emploi et conseils pour la prise de poste.

La prestation de la MIRVOG s'appuie sur trois axes :

1. l'accompagnement individuel : coaching
2. l'accompagnement collectif : séances d'information sur le monde de l'emploi civil, sessions d'orientation, sessions d'information « métiers » (consultant, manager, création d'entreprise, activité professionnelle à l'international)
3. la mise en relation : recueil d'offres et de propositions d'emploi et mise en contact des différents partenaires de la MIRVOG avec les officiers généraux accompagnés.

La MIRVOG développe fortement sa présence sur les réseaux sociaux et accompagne le positionnement des officiers généraux vis-à-vis de ces nouveaux outils supports de leur offre de service ou de leur recherche plus ciblée d'un emploi dans le monde de l'entreprise.

MIRVOG  
1, place Joffre, case 73  
75700 PARIS SP 07

01 76 64 86 22

[www.defense.gouv.fr/mirvog](http://www.defense.gouv.fr/mirvog)